



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/001 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Monsieur de Président demande à ses collègues s'ils ont des observations sur le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024 qui leur ont été transmis par mail.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Vice-Président délégué.





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/002 – DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENT EN VERTU DE
SES DELEGATIONS**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Monsieur Le président rend compte pour la parfaite information des élus des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en application de la délibération du 14 novembre 2024.

- **Information : Signature d'un avenant à bail** avec Madame CAPLAIN Sophie pour la modification du temps d'occupation de son cabinet à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou
- **Information : Signature de l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche pour l'année 2025 au CBE.**
- **Information : Signature de l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche pour l'année 2025 DEV'UP.**

Le conseil communautaire a bien pris note des décisions prises par le Président et n'émet aucune remarque.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/003 – RAPPORT DES ACTIONS PRISES SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : 11 – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Le Président expose :

Dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Perche, l'article L 243-9 du Code des Juridictions Financières prévoit

que le Président de la communauté de communes du Perche présente, dans un rapport les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes présentées en conseil communautaire le 3 avril 2023.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, sont invités à approuver ce rapport.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce rapport.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

10 MARS 2025

10 MARS 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

N°28-02-2025/004 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EVOLUTION DES CHARGES DU SERVICE COMMUN MUTUALISE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET LA VILLE DE NOGENT-LE-ROTROU

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu les statuts de la Communauté de communes du Perche,
Vu les dispositions de l'article L 5211-4-2 du CGCT,

Vu, la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2021 adoptant la convention portant création d'un service commun mutualisé entre la communauté de communes du Perche et la commune de Nogent-le-Rotrou à compter du 1^{er} janvier 2022

Vu la convention signée entre la ville et la communauté de communes le 22 décembre 2021,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 6 décembre 2024,

Vu le rapport de la CLECT approuvé par délibération N° 09.12.2024/1035 du conseil municipal de Nogent-le-Rotrou en date du 9 décembre 2024,

Le Président expose :

Suite au rapport de la CLECT du 6 décembre 2024, il a été décidé que l'évolution du coût du service commun soit revu chaque année via une convention financière entre la communauté de communes du Perche et la ville de Nogent-le-Rotrou.

- La convention de création du service commun mutualisé a fixé la clé de répartition comme suit :

• A la charge de la ville de Nogent-le Rotrou	69%
• A la charge de la CDC du Perche	31%

EFFECTIFS EN 2024 16 agents dont 1 apprenti	DETAIL DES CHARGES A REPARTIR POUR L'ANNEE 2024				
AGENTS	REMUNERATION coûts chargés dont participation employeur mutuelle/prévoyance, médecine du travail	CNAS	Frais de déplacement	Téléphonie	TOTAL 2024
TOTAL	836 091.84	3 255 €	107.20 €	787.25€	840 241.29€
	<u>Déduction</u> de la prise en charge par les syndicats intercommunaux d'une part de temps de travail des services supports				Aquaval 5 682.56 € Sictom 10 097.58 €
COUT NET 2024 du Service Commun Mutualisé					824 461.15 €

Cette convention permettra également de réajuster l'attribution de compensation de la commune de Nogent-le-Rotrou en fonction du coût du service commun mutualisé En 2025 (sur la base des charges 2024), les charges liées au service commun mutualisé pour la ville de Nogent-le-Rotrou augmentent, elles passent à 568 878.19 euros contre 555 344 euros en 2022 soit + 13 534.19 euros. Cela a pour conséquence de diminuer d'autant l'attribution de compensation de base pour

Nogent-le-Rotrou qui était de 2 004 063,00 € en 2022. Elle passe donc à 1 990 528.81 €.

Après avoir pris en compte cet impact ainsi que la redevance contingent incendie de 2023 suite au transfert de la compétence en 2024, le montant de l'attribution de compensation de la commune de Nogent-le-Rotrou pour 2025 est porté à **1 460 416.06 €**

Il est proposé au conseil communautaire de valider cette convention et autoriser le président à la signer.

Sur ces bases et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes de la convention financière entre la communauté de communes du Perche et la ville de Nogent-le-Rotrou portant sur l'évolution du coût du service commun mutualisé pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention financière.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/005 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025 SUITE A LA
CONVENTION FINANCIERE POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EVOLUTION
DES CHARGES DU SERVICE COMMUN MUTUALISE ENTRE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU PERCHE ET LA VILLE DE NOGENT-LE-ROTROU**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

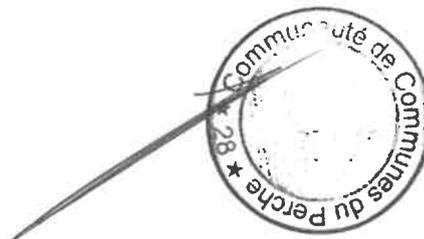
Pouvoirs : 11 – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	REDEVANCE CONTINGENT INCENDIE (sur la base de 2023)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025	
ARGENVILLIERS	870,00 €	6	13 209.25 €	- 6 339.25€
ARCISSES	166,00 €	691	125 400.00 €	565 766 €
AUTHON-DU-PERCHE	538,00 €	275	64 805.80 €	210 732.20 €
BEAUMONT-LES-AUTELS	620,00 €	63	18 861.24 €	44 758.76 €
BETHONVILLIERS	871,00 €		5 323.44 €	- 4 452.44 €
CHAMPROND-EN-PERCHET	377,00 €	15	13 909.16 €	1 467.84 €
CHAPELLE ROYALE	700,00 €	43	13 234.33 €	30 465.67 €
CHARBONNIERES	956,00 €	16	10 721.30 €	6 234.70 €
COUDRAY-AU-PERCHE	436,00 €	73	18 407.45 €	55 028.55 €
LES AUTELS VILLEVILLON	165,00 €	7	6 856.96 €	308.04 €
LES ETILLEUX	639,00 €	7	8 468.69 €	- 829.69 €
LA GAUDAINÉ	- €	999,00	6 217.02 €	- 7 216.02 €
LUIGNY	923,00 €	14	20 100.28 €	- 5177.28 €
MIERMAIGNE	693,00 €	33	8 570.45 €	25 122.55 €
NOGENT-LE-ROTRON	1 990 528.81 €		530 112.75 €	1 460 416.06 €
SAINTE BOMER	103,00 €	72	7 661.29	64 441.71 €
SAINTE JEAN PIERRE FIXTE	268,00 €	9	10 243.75	- 975.75 €
SOUANCE-AU-PERCHE	983,00 €	27	22 891.14	5 091.86 €
TRIZAY-COUTRETOT-ST-SERGE	888,00 €	5	14 980.79	- 9 092.79 €
VICHERES	975,00 €	6	11 205.90	- 4 230.90 €
TOTAL	3 364 698.81 €		931 180.99 €	2 433 517.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces attributions de compensation pour 2025.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **11 0 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Crabbe", written over a horizontal line.





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

N°28-02-2025/006 – DOSSIER PERCHE AMBITION

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 31 janvier 2025.

Projet n°25PE01 : Mme Alexandra PICHARD – SARL GARAGE PICHARD – Acquisition – Nogent-le-Rotrou (80 bis rue Bretonnerie) – Communauté de Communes du Perche

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

Le projet consiste en l'acquisition d'un nouveau garage situé sur les Terres Fortes à Nogent-le-Rotrou, qui devrait ouvrir en juin 2025.

- ▣ **Projet : Acquisition immobilière**
- ▣ **Investissement global : 540 000 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 540 000 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 5 000.00 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°25PE06 : Mr Samuel BIAT – SARL GARAGE BIAT –Travaux – Authon-du-Perche (4 Place de la Tour) – Communauté de Communes du Perche

Le projet consiste en l'installation d'une station de lavage écologique dans le cadre **du** développement d'un garage existant à Authon-du-Perche.

- ▣ **Projet : travaux**
- ▣ **Investissement global : 85 000 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 85 000 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 3 000 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/007 – ADHESION DE LA CDC DU PERCHE A L'ASSOCIATION LA
VELOSCENIE PARIS / LE MONT-SAINT-MICHEL**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

La Véloscénie, véloroute V40 qui relie Notre-Dame de Paris au Mont-Saint-Michel, qui traverse la Communauté de Communes du Perche est un itinéraire structurant inscrit au schéma national des véloroutes. Elle parcourt 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités, 3 parcs naturels régionaux et compte 6 sites classés au

patrimoine mondial de l'Unesco. Son intérêt touristique n'est plus à démontrer. Une étude publiée récemment estime qu'en 2023 elle a accueilli 2,7 millions de sorties à vélo et les retombées économiques pour les territoires parcourus ont été évaluées à 17,4 millions d'euros.

En 10 ans, le tourisme à vélo est devenu une activité de tourisme et de loisir de plus en plus prisée. 22 millions de Français déclarent faire du vélo pendant leurs vacances et le cyclotourisme est devenu la première pratique d'itinérance touristique en France. La participation active au développement et à la valorisation de la Véloscénie est inscrite au plan vélo et à la stratégie touristique de notre territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Véloscénie était organisée sous la forme d'un comité d'itinéraire géré par deux co-pilotes, les offices de tourisme de Chartres Métropole et de l'agglomération Mont Saint-Michel Normandie, pour 30 financeurs (régions, départements, parcs naturels régionaux, EPCI, EP et communes). Des conventions établies entre les co-pilotes et chaque financeur permettaient de mutualiser une coordination des collectivités pour développer les aménagements, les services et les équipements de l'itinéraire selon un plan d'actions concerté ainsi qu'un plan de promotion national et européen avec des actions spécifiques comme des évènements, des accueils de presse, des éditions de topoguides et des participations à des salons grand public ou professionnels, entre autres.

Le 31 décembre 2024, l'office de tourisme de Chartres Métropole, porteur des conventions de partenariat et gestionnaire financier de l'itinéraire, mettra fin à sa fonction de co-pilote. Aucun membre du comité d'itinéraire n'a souhaité reprendre cette responsabilité dans le format actuel.

Lors d'une réunion du comité d'itinéraire avec l'ensemble des collectivités partenaires de La Véloscénie, le 21 novembre 2024, la ville de Sceaux, a proposé la création d'une association dès janvier 2025, afin de pérenniser la structuration et la valorisation de la Véloscénie et se substituer au comité d'itinéraire.

Cette association sera constituée pour une durée illimitée et financée principalement par des cotisations annuelles.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche à la future association « La Véloscénie Paris / Le Mont-Saint-Michel » à partir de 2025,
- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce projet
- **DESIGNER** M Pascal MELLINGER, 4^{ème} vice-Président en Charge du Tourisme et du Commerce, comme membre titulaire, et Mme Catherine CATESSON, déléguée titulaire de la Ville de Nogent-le-Rotrou, comme membre suppléant afin qu'ils représentent la communauté de communes du Perche au sein de l'association.

Pour financer les projets de valorisation de la Véloscénie, les statuts de l'association prévoient une participation financière des adhérents. La cotisation annuelle des Communautés de Communes, équivalente à celle versée jusqu'alors au comité d'itinéraire, sera de 1 000 euros.

Statuts en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche à la future association « La Véloscénie Paris / Le Mont-Saint-Michel » à partir de 2025,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce projet
- **DESIGNER** M Pascal MELLINGER, 4^{ème} vice-Président en Charge du Tourisme et du Commerce, comme membre titulaire, et Mme Catherine CATESSON, déléguée titulaire de la Ville de Nogent-le-Rotrou, comme membre suppléant afin qu'ils représentent la communauté de communes du Perche au sein de l'association.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **11 0 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Mellinger', written over a horizontal line.





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

N°28-02-2025/008 – AVENANT N°2 AU LOT 1 VRD ESPACES VERTS – POLE SANTÉ DES GAUCHETIÈRES

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULÉ, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : 11 – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

L'entreprise PIGEON TP domiciliée La Borde à NOGENT-LE-ROTROU (28400) est titulaire du lot 1, VRD Espaces verts pour un montant de base de 87 999.95 € HT soit 105 599.94 euros TTC dans le cadre des travaux de construction d'un pôle de santé aux Gauchetières à Nogent-le-Rotrou. La passation d'avenant a été nécessaire afin de faire avancer le chantier :

- Avenant N° 1 : Prolongation délai d'exécution de travaux

Des prestations n'ont pas été prévues. Afin de les intégrer au marché du lot 1, il convient de passer un avenant N°2 correspondant à :

- Réseaux EAP, clôtures, drain périphérique non réalisé pour – 16 799.15 euros HT

Le montant total du marché (avenants compris) du lot 1, VRD Espaces Verts signé avec l'entreprise PIGEON TP est porté à 71 200.80€ HT soit 85 440.96 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°2 au marché de travaux du Lot 1 VRD – Espaces verts et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **11 0 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/009 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES RENCONTRES
MUSICALES**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Le théâtre Buissonnier sollicite une subvention de 6 630 € pour la réalisation des « Rencontres musicales ».

Ce projet qui est mené depuis 2024 sur le territoire se déroule en deux temps :

- Des artistes à la crèche, au lieu d'accueil enfants-parents, au Relais Petite Enfance réunissent enfants et adultes autour de chansons ; comptines, berceuses, jeux de doigts, chansons à gestes...

- Des parents et des professionnels accompagnés d'instrumentistes, preneur de son, chef de chœur chantent ces chansons pour qu'elles figurent et restent en mémoire sur un enregistrement, présenté avec le support d'un « Livre-Disque »

Ces moments musicaux entre enfants-parents-professionnelles et artistes vont permettre aux tout-petits de répondre à l'évolution de leur développement mais aussi leur transmettre des valeurs éducatives, sociales et culturelles.

L'oralité et l'expression musicale doivent être aujourd'hui reconnus comme des enjeux essentiels dans l'éducation des enfants.

Ces temps d'échanges sont finalisés par l'enregistrement d'un CD ou support numérique afin de laisser une trace.

Une subvention de 6 630 € permet d'assurer la faisabilité du projet sur un budget prévisionnel global de 18 830 €.

Madame Roselyne RICHARD-BRULE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 39 voix pour, décide de valider la demande de subvention au Théâtre Buissonnier.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 11 0 MARS 2025
Publication/Notification/Affichage le 12 MARS 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink.





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/010 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES
DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Perche 2021-2025 en date du 15 mars 2021.

Le Conseil communautaire est invité :

- à se prononcer sur le montant de l'aide indiquée dans le tableau ci-dessous conformément à la convention d'OPAH-RU,
- à engager son versement sur le compte bancaire de la propriétaire désignée étant entendu que la somme sera versée sur présentation de la ou des facture(s) acquittée(s) et visée(s) par le service habitat de la Communauté de Communes du Perche,
- à autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des décisions.

Nom	Adresse	Catégorie de travaux	Montant TTC des travaux	Montant HT travaux éligibles	Montant total des aides publiques	Répartition des aides publiques	
						ANAH	CDC du Perche
Madame BINOIS Joëlle	09, ruelle des Champs 28400 Nogent-le-Rotrou	Travaux d'adaptation de la salle de bain	9 413 €	8 557 €	6 845.70 €	5 990 € (70% d'aides / dépense éligible HT plafonnée) Commission Anah du 17/12/2024	600 € (10% plafonné à 600 €)
Madame BINOIS Joëlle	09, ruelle des Champs 28400 Nogent-le-Rotrou	Travaux de sortie de précarité énergétique	20 307 €	19 056 €	20 009.55 €	17 151 € (90% d'aides / dépense éligible HT plafonnée / 2 sauts de classe énergétique) Commission Anah du 20/11/2024	2 858.55 € (15% plafonné à 3 200 €)
Madame LE DÛ Marine	25, rue des bouchers 28400 Nogent-le-Rotrou	Travaux de sortie de précarité énergétique	66 276 €	62 625 € Plafonné à 55 000 €	52 700 €	49 500 € (90% d'aides / dépense éligible HT plafonnée / 3 sauts de classe énergétique) Commission Anah du 17/12/2024	3 200 € (15% plafonné à 3 200 €)

Madame LESIEUR Gisèle	02, rue Marin Dubuard 28400 Nogent- le-Rotrou	Travaux d'adaptation de la salle de bain	5 905 €	5 368 €	4 293.80 €	3 757 € (70% d'aides / dépense éligible HT plafonnée) Commission Anah du 17/12/2024	536.80 € (10% plafonné à 600 €)
Monsieur AKROUR Ouali	21, avenue Pierre et Marie Curie 28330 Authon- du- Perche	Travaux de sortie de précarité énergétique	73 850 €	64 940 €	61 646 €	58 446 € (90% d'aides / dépense éligible HT plafonnée / 4 sauts de classe énergétique) Commission Anah du 17/12/2024	3 200 € (15% plafonné à 3 200 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité, de valider cette proposition et autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/011 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES
DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : 11 – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Le Comité technique du 4 février 2025 a statué sur les demandes de subventions des propriétaires conformément aux prescriptions et aux devis déposés.

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions selon le tableau présenté ci-dessous.

N° dossier	Propriétaire	Travaux	Adresse projet	Montant travaux éligible HT (€)	Subvention CDC (€)				Date agrément comité technique
					Tx %	Subvention	Plafond	Montant à payer	
25OF01	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 21 RUE GIROUST représenté par M. BAUVILLARD	Ravalement de façade – Décapage peinture et pierres – restauration des pierres au mortier et badigeon de chaux	21, rue Giroust 28400 Nogent-le-Rotrou	13 770.92 €	25	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	04/02/2025
25OF03	Madame MARSEAU Sophie	Piquetage de l'enduit du pignon. Enduit à la chaux et sable. Reprise des pierres des chaînes d'angle. Insertion d'un blason du Perche en enduit sur 2 tons.	38, rue des Bouchers 28400 Nogent-le-Rotrou	4 675.00 €	25	1 168.75 €	3 000.00 €	1 168.75 €	04/02/2025
25OF04	Monsieur HEE André	Ravalement de façade et des pignons. Piquetage de l'enduit. Enduit à la chaux de St Astier et pose de pierres de Richemont pour jambages de fenêtres et porte d'entrée.	14, rue du Thuret 28400 Arcisses	48 642.11 €	25	4 000.00 € (intérêt patrimonial)	3 000.00 €	4 000.00 €	04/02/2025
25OF05	Madame THIBAULT Micheline	Piquetage et réfection d'un enduit à la chaux sur pignon avec conservation des colombages.	28, rue Sous-Lieutenant Germond 28330 Authon-du-Perche	3 940.00 €	25	985.00 €	3 000.00 €	985.00 €	04/02/2025
25OF06	Monsieur et Madame NEWITT John	Travaux complémentaires sur corniche	3, rue des Clapiers 28330 Authon-	680.00 €	25	170.00 €	3 000.00 €	170.00 €	04/02/2025



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/012 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : 11 – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

La Communauté de communes du Perche est membre de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe (EPTB Sarthe) conformément aux articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 10 décembre 2024, le comité syndical de l'EPTB Sarthe a validé les demandes d'adhésion de la Communauté de communes des Coëvrons (53) et de la Communauté Urbaine d'Alençon (61-72). Cela portera à 22, le nombre d'EPCI-FP membres de l'EPTB Sarthe et à 42 le nombre d'élus siégeant au comité syndical. La Communauté de communes des Coëvrons sera représentée par un élu titulaire et la Communauté urbaine d'Alençon par trois élus titulaires.

EPCI à FP	Superficie		Population		Quote-part (80 % pop – 20 % superficie)
	Superficie dans le bv Sarthe (Km ²)	Part de la surface	Nb. d'habitants	Part de la populatio n	
CC des Coëvrons	422,84	6,35 %	9 303	1,54 %	2,50 %
CU d'Alençon	436,35	6,55 %	57 014	9,41 %	8,84 %

Les principales modifications apportées aux statuts portent sur les points suivants :

- Article 1. Ajout à la liste des membres de la Communauté de communes des Coëvrons et de la Communauté Urbaine d'Alençon. Prise en compte du changement de nom de la Communauté communes de l'Huisne Sarthoise en Communauté de communes du Perche Émeraude au 01/01/2025.

Le comité syndical du de l'EPTB Sarthe a approuvé cette modification statutaire le 10 décembre 2024 par délibération n°24.12.01.

En application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi des dispositions de l'article L5711-1 du même code, cette décision a été notifiée à tous les présidents des intercommunalités membres. Chaque conseil communautaire dispose alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite "MAPTAM" et notamment les articles 56 à 59 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 56 ;

Vu les statuts de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5711-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;

Vu l'article L.213-12 du Code de l'Environnement,

Vu l'article R.213-49 du Code de l'environnement,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Perche ;
Vu le projet de statuts modifiés annexé ;
Vu la délibération n°24.12.01 du comité syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe du 10/12/2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification des statuts de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, telle que présentée.
- **de charger** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération. La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au président de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Vice-President, is written in the bottom left corner of the page.





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/013 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES
EFFECTIFS DE LA CDC DU PERCHE**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAULT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 6 décembre 2024 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté de communes du Perche.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

La modification du tableau des effectifs peut intervenir pour différents motifs :

- la carrière : avancement de grade, promotion interne,
- la situation administrative de l'agent : retraite, mutation, fin de détachement, démission,
- modification de la quotité hebdomadaire horaire de travail
- la situation personnelle de l'agent : retraite

Le tableau ci-dessous reprend les postes concernés pour la communauté de communes du Perche :

<u>POSTE à supprimer</u>	<u>GRADE</u>	<u>Pour départ de l'agent</u>			<u>REMPLACEMENT DE L'AGENT/MOTIF</u>
		<u>Transfert Service Commun Mutualisé (SCM)</u>	<u>Retraite</u>	<u>Mutation</u>	
<u>Responsable service paie</u>	<u>Rédacteur</u>	-	<u>1 TC</u>	-	<u>oui</u>

Le Président propose à l'assemblée :

1/ La suppression d'un emploi de rédacteur territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier le tableau des emplois

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 10 MARS 2025
Publication/Notification/Affichage le 12 MARS 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00

**N°28-02-2025/014 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE
FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE
INFORMATIQUE DE LA CDC DU PERCHE**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Sylvie CHERON, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION,

Pouvoirs : **11** – Jean-Albert BASSOULET à Marie-Claude RIGOT, Thomas BLONSKY à Rudy BUARD, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy CHAMPION à Jérémie CRABBE, Estelle DUEZ à Julie RACHEL, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Jean-Claude DORDOIGNE,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs. Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de technicien (catégorie B) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service informatique, en raison du départ de l'agent occupant les fonctions d'informaticien le 31 mars 2025. Cet agent occupera les fonctions d'informaticien.

Le Président propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire de technicien informatique à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour assurer les missions d'informaticien au sein du service commun mutualisé de la communauté de communes du Perche à compter du 1^{er} mars 2025 en accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un mois.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien territorial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1) de créer, à compter du 1^{er} mars 2025 jusqu'au 31 mars 2025, un poste non permanent, sur le grade de technicien relevant de la catégorie B, à 35 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- 2) d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique dans les conditions susvisées,
- 3) de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : la rémunération de cet agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade de technicien assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté,
- 4) dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

La création d'un emploi temporaire de technicien informatique à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour assurer les missions d'informaticien au sein du service commun mutualisé de la communauté de communes du Perche à compter du 1^{er} mars 2025 en accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un mois.

d'un emploi temporaire de technicien informatique à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour assurer les missions d'informaticien au sein du service commun

mutualisé de la communauté de communes du Perche à compter du 1^{er} mars 2025 en accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un mois.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2025**
Publication/Notification/Affichage le : **12 MARS 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Crabbe", written over a horizontal line.



